



E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Inscriptions Saison 2025-2026

Bonjour à tous,

Pour faciliter les inscriptions, et ne pas impacter la qualité des entraînements en cours, voici quelques petites règles à respecter, applicables pendant la période des inscriptions mais également durant la saison sportive :

- 1 séance d'essai est accordée.
Au-delà de la séance d'essai, le règlement de la Licence + Cotisation est **OBLIGATOIRE.**
Dans le cas contraire, l'enfant pourra être refusé.
- Les parents déposent les enfants dans la salle de Gymnastique à l'entraîneur avant l'heure de début de la séance.
Les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure à la fin de la séance (les enfants ne quittent pas la salle non accompagnés).
- Les parents ne peuvent pas rester dans la salle de Gymnastique pendant les séances.
EXCEPTION : Un seul parent accompagnateur doit accompagner son enfant pendant les séances de BABYGYM.
- Les photos et vidéos des enfants sont interdites dans l'enceinte de la salle de Gymnastique. Seuls sont autorisés les entraîneurs et membres du Bureau Directeur.

Vous pourrez retrouver ces règles dans le Règlement Intérieur, communiqué lors de l'inscription. Nous vous recommandons de le lire et de le communiquer/expliciter à votre enfant.

Merci à chacun pour la bonne application de ces quelques règles.

Président de l'ESCT Gymnastique.

E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE
Place Paul Doumer - 02200 TERGNIER
Courriel : esc@tergnergym.com
Téléphone : 03 33 33 66 11 77
Association Loi 1901 - 502 856 073 00015
Baron Jordan



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L'AISE

